

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Caroline CANAC, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ et Damien REVEIL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Noël BOURDILLAT donnant pouvoir à Geneviève LE NEVE
Martine TROUINARD donnant pouvoir à Jacqueline LARCHER
Françoise LECOMTE donnant pouvoir à Cathy BOURDEAU

Absents : Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME

Secrétaire de séance : Céline MANIEZ

Date de convocation : 31/03/2017

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Céline MANIEZ **est désignée** secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil du 10/02/2017 et du 29/03/2017

Le conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu des séances du 10 février et du 29 mars 2017.

III. Délibérations

1. Approbation du compte administratif 2016

Madame le maire quitte la séance et le conseil municipal désigne Monsieur Jacques AUGER président de séance. Après avoir présenté au conseil le compte administratif 2016 de la commune en section de fonctionnement et en section d'investissement, il soumet celui-ci au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

✓ **Donne acte** à madame Geneviève LE NEVE, Maire de Néron, de la présentation faite du compte administratif 2016 du budget de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

| | RESULTAT DE L'EXECUTION | | | RESTES A REALISER | | | RESULTAT CUMULE | |
|-----------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------|----------|--------------|-----------------|----------------|
| | Mandats émis | Titres émis | Résultat solde | D | R | Solde | Excédent | Déficit |
| TOTAL BUDGET | 584 053,19 | 618 068,02 | +34 014,83 | | | | 34 014,83 | |
| Fonctionnement (sauf 002) | 403 660,21 | 463 337,24 | +59 677,03 | | | | +59 677,03 | |
| Investissement (sauf 001) | 126 694,47 | 109 161,92 | -17 532,55 | | | | | -17 532,55 |
| 002 Résultat reporté 2015 | | 45 568,86 | + 45 568,86 | | | | +45 568,86 | |
| 001 Solde d'investiss. 2015 | 53 698,51 | | -53 698,51 | | | | | -53 698,51 |
| TOTAL SECTION | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> | <i>Résultat solde</i> | <i>D</i> | <i>R</i> | <i>Solde</i> | <i>Excédent</i> | <i>Déficit</i> |
| Fonctionnement | 403 660,21 | 508 906,10 | 105 245,89 | | | | +105 245,89 | |
| Investissement | 180 392,98 | 109 161,92 | - 71 231,06 | | | | | -71 231,06 |

- ✓ **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✓ **reconnait** qu'il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement,
- ✓ **arrête** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- ✓ **donne quitus** à madame le Maire pour sa bonne gestion.

Madame LE NEVE préside à nouveau la séance, remercie le conseil municipal de sa confiance.

2.Approbation du compte de gestion 2016

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à néant des restes à recouvrer et l'état à néant des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2016

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le compte administratif 2016 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de **105 245,89 €** en section de fonctionnement et déficitaire de **71 231,06 €** en section d'investissement ; ce qui conduit à un besoin de financement de 71 231,06 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**,

Décide d'affecter le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement, lors du vote du budget 2017, comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement de **71 231,06 € (R 1068)**
- Report en section de fonctionnement de **34 014,83 € au compte 002** « résultat de fonctionnement reporté ».

4. Vote des taux d'imposition 2017

Madame le Maire déplore cette année la baisse par l'Etat, des bases effectives 2016 sur lesquelles sont calculées les bases prévisionnelles 2017, et donc la stagnation des produits d'impositions attendus pour l'exercice 2017.

Malgré la baisse continue des dotations de l'Etat, Madame le maire et la commission finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017. Les investissements de la commune seront limités et la maîtrise des dépenses de fonctionnement poursuivie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- le maintien des taux de taxe d'habitation à **13,99%**, de taxe sur le foncier non bâti à **41,22%** et de taxe sur le foncier bâti, à **23,92 %**.

5. Vote des subventions aux associations pour l'année 2017

Madame le Maire, après examen des demandes de subventions par la commission des finances, propose au conseil municipal de fixer à **6100 €** l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations, détaillée ci-dessous :

| | |
|---------------------------------------------------------|---------|
| Comité des Fêtes | 3 000 € |
| Coopérative scolaire (pour les sorties scolaires) | 1 275 € |
| Coopérative scolaire | 850 € |
| Cabaret | 50 € |
| Association des Parents d'élèves | 50 € |
| Néron Détente Loisirs | 50 € |
| Néron Vie et Patrimoine | 50 € |
| Prévention Routière | 50 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers..... | 50 € |
| Fondation du patrimoine | 50 € |
| Syndicat d'Initiative de Nogent-le-Roi | 50 € |
| Association de jumelages de Nogent le roi | 402 € |

TOTAL SUBVENTIONS 5 927 €

Une réserve de 173 € est faite pour une demande motivée en cours d'exercice par une association.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **accorde, à l'unanimité**, les subventions aux associations conformément au détail ci-dessus.

6. Présentation et adoption du BP 2017

Madame le Maire présente par chapitre le détail les dépenses et recettes du projet de budget primitif 2017, en fonctionnement et en investissement, préparé par la commission finances.

Après délibérations, le budget de l'année 2017, qui s'équilibre à **486 272,83 €** en section de fonctionnement et à **171 765,06 €** en section d'investissement, soit un total du budget s'élevant à **658 037,89 €** **est voté à l'unanimité** par le conseil municipal.

Céline MANIEZ évoque la quasi absence de projets pour 2017 (projet de mise en sécurité à Feucherolles repoussé). Madame le maire reconnaît que cela est dommageable mais malheureusement les finances de la commune ne le permettent pas pour l'instant.

IV. Questions diverses

1. Art en scène

Madame le maire présente au conseil le nouveau dispositif culturel du Conseil départemental d'Eure-et-Loir « Arts en scène » proposé aux communes de moins de 5000 habitants pour l'accueil de spectacles dans les communes. Différentes formules sont proposées, dont les coûts incluent spectacles, avec ou sans ateliers de préparation. Le conseil municipal charge Cathy BOURDEAU de contacter le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir pour obtenir des renseignements détaillés afin de permettre à la commune, si elle le souhaite, de postuler au dispositif avant le 28/04/2017.

2. Réunion ATD

Céline MANIEZ fait part au conseil de sa participation à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale (ATD) qui s'est déroulée le 7 avril 2017 à 16h30.

Au cours de celle-ci, les comptes de gestion 2016, administratif 2017 et budget primitif 2017 ont été adoptés. Le rapport d'activité 2016 a été présenté ainsi que les nouvelles missions et dispositifs de l'ATD. Une bonne gestion a été soulignée par les Présidents du Conseil Départemental et de l'Agence Technique Départementale d'Eure-et-Loir. Le bilan des réunions de territoires et des enquêtes adressées aux élus ont orienté les pistes de réflexion sur de nouvelles activités de l'ATD, comme l'aide à la maîtrise d'ouvrage, l'aide à l'élaboration des PLU, l'aide à l'accompagnement des collectivités concernant les plans « zéro phyto », l'aide à la passation des marchés publics, aides relatives aux finances etc. Le président du conseil Départemental a rappelé le contexte difficile des collectivités (baisse des dotations, des subventions...) et soumet l'idée d'un service « à la carte » pour aider les communes qui ne trouvent pas ou que partiellement ce dont elles ont besoin, dans le secteur privé.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.
Néron, vendredi 7 avril 2017.***

Geneviève LE NEVÉ, maire de Néron.

Les Membres :

Jacques AUGER

Cathy BOURDEAU

Caroline CANAC

Matthieu CHALLE

Jacky COGNEAU

Jacqueline LARCHER

Romain LHOPITEAU

Damien REVEIL

La secrétaire :

Céline MANIEZ

Le maire :

Geneviève LE NEVE